

# RDC : EVENEMENTS DU 30 DECEMBRE 2013 – LES PARTISANS DE MUKUNGUBILA A LA BARRE



Disciples de Mukungubila ,  
civils non armés, arrêtés  
le 30 décembre 2013...  
Jusqu'à ce jour, leurs  
familles ont eu peu de  
nouvelles

Environ 80 personnes sont attendus les 20 et 21 janvier aux tribunaux militaires de garnison de Lubumbashi et Kolwezi. Il s'agit des disciples et partisans du prophète Joseph Mukungubila, arrêtés lors des événements sanglants du 30 décembre 2013 et les jours suivants dans plusieurs villes: Lubumbashi, Kolwezi, Kisangani, Kindu, et Kinshasa. Cependant, seuls les détenus de Kolwezi et Lubumbashi sont appelés à la barre cette semaine.

Pour rappel, la diplomatie française, à travers un communiqué, avait déploré « le bilan humain très lourd résultant de ces violences » et souhaité que « toute la lumière soit faite sur ces attaques », disant que « les auteurs d'exaction devront rendre compte devant la justice. »

Depuis, une enquête a été menée sur ces événements du 30 décembre 2013 par des associations des droits de l'homme dont

la Fédération Internationale des droits de l'homme, et un rapport détaillé publié. Un rapport qui relève de « graves violations des droits humains perpétrées par les forces de défense et de sécurité congolaises à l'encontre des partisans du pasteur Joseph Mukungubila Mutombo dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kindu et Kisangani »; faisant état notamment de « massacre », de « disparitions forcées », de cas de « tortures », « d'exécutions sommaires et extrajudiciaires », de « traque », « d'arrestations illégales, arbitraires », etc.

Mais jusqu'à ce jour, les auteurs de ces crimes exercent toujours leur fonction en toute impunité et ce sont les victimes d'exactions qui sont détenues et appelées en jugement. Dans ce contexte, on peut craindre que ces audiences donnent lieu à une parodie de justice.

Le prophète Joseph Mukungubila, ayant échappé à la mort, et s'étant réfugié en Afrique du sud où il a formulé une demande d'asile, fait lui-même aussi l'objet de poursuites judiciaires de la part des autorités congolaises; celles-ci ayant formulé une demande d'extradition auprès des autorités sud-africaines. Le procès est toujours en cours. Malgré plusieurs audiences tenues depuis le 15 mai dernier, les autorités sud-africaines attendent toujours des preuves vis à vis des accusations formulées par les autorités congolaises; ce que ces dernières se sont avérées incapables de fournir jusqu'à présent. La prochaine audience est prévue pour le 12 Février prochain.

Dans son rapport, « la Ligue des Électeurs et la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme **recommandent aux autorités congolaises, de procéder à :**

– **La libération de tous les détenus** et la cessation de tous les actes discriminatoires et/ ou attentatoires à la dignité humaine fondés sur l'appartenance établie ou supposée au Ministère de la restauration à partir de l'Afrique noire ainsi que des perquisitions domiciliaires et arrestations

arbitraires et illégales à l'encontre des adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo;

– La publication de la liste de tous les détenus et des lieux de leur détention pour permettre aux familles de leur rendre visite ;

– L'ouverture d'une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les crimes et graves violations des droits humains perpétrés le 30 décembre 2013 et les jours suivants dans le cadre de cette affaire et l'engagement de poursuites contre leurs auteurs présumés ;

– L'exhumation des corps ensevelis dans les fosses communes notamment à Lubumbashi, leur identification, et leur remise aux familles pour des obsèques dignes. »

Il faudra certainement compter sur la mobilisation des organisations des droits de l'homme, l'intervention de la communauté internationale et surtout une intervention providentielle pour que les victimes obtiennent justice.